

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1861

1^{er} août 2013

SOMMAIRE

1-2-3 Lass	89289	OATechnologies S. à r. l.	89291
Celin Holding S.A.	89307	Palm Optics Enterprise S.à r.l.	89291
Coravit AG & Co. II KG	89290	Peakside Two S.à r.l.	89328
Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.	89324	P. Goddeau & Cie	89282
Dato Investment Holding S.à r.l. SPF	89328	Rotilux Sàrl	89290
Guillaume S.A., SPF	89292	Rusal	89285
Holpar S.A.	89291	Schlumberger Investment S.A.	89285
I.C. Lux S.A.	89291	Schmitz S.à r.l.	89286
International Chemistry Association S.A.	89307	Sea-Invest Corporation S.A.	89285
Kelven S.à r.l.	89282	S. Festjens & Cie	89285
L'Ecluse Investissements S.à r.l.	89325	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A.	89286
Librairie Zimmer S.à r.l.	89320	Société de Participations FILUNOR	89327
Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, Asbl	89306	StarTeq S.A.	89290
Linamar Financial Sàrl	89317	Steinfort PropCo Sàrl	89287
Linden Logistics (Lux) S.à r.l.	89282	Sunfin International S.A.	89285
LSF7 Lux Investments IX S.à r.l.	89292	Trius MEP S.à r.l.	89308
LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l.	89299	Trivisa S.A.	89287
Lutronic Holding S.A.	89284	UCB Lux S.A.	89289
Lutronic Holding S.A.	89284	UID Finance	89308
Luxind S.à r.l.	89284	Universe, The CMI Global Network Fund	89287
Macotec S.A., SPF	89283	Upckin S.à r.l.	89288
Mallinckrodt Group S.à r.l.	89284	Vandenberg	89287
Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	89327	Van-Kiet S.à r.l.	89286
Marquisaat	89283	Vasco S.A.	89288
Material Economy & Services S.A.	89282	VEREF I Invest Co 2 S.à r.l.	89288
Materials Technics S.A.	89283	Vida Capital S.à r.l.	89286
MECAN S.A.	89284	Vintage Real Estate HoldCo Sàrl	89286
Meritor Luxembourg S.à r.l.	89283	Weka S.à r.l.	89288
Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.	89283	Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg) IV SICAV - FIS	89287
Millipore International Holdings S.à r.l.	89322	XL (Specialty), S.à r.l.	89289
Mirliflore Eastern Europe Trading S.A.	89328	Zakka S.à r.l.	89289

Kelven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.549.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 19 décembre 2012 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 17 juin 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années à l'adresse de l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013078688/18.

(130097696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Linden Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.515.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 10 juin 2013
2. La démission de Monsieur Roman Sokolowski, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 10 juin 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078719/15.

(130097526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

P. Goddeau & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 135.280.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078859/10.

(130096648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Material Economy & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 96.689.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078794/10.

(130096940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Materials Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 juin 2013.

Référence de publication: 2013078795/10.

(130097152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 394.032.781,44.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 72.248.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013078799/10.

(130096823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Marquisaat, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 60.562.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mai 2013, a nommé avec effet immédiat, Madame Nathalie GAUTIER, aux fonctions de Président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour MARQUISAAT

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013078791/13.

(130096518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078772/10.

(130096197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Macotec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.395.

Les comptes annuels 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MACOTEC S.A., SPF

Interlrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078787/11.

(130096765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078765/10.

(130096953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Luxind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 12, rue Theodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 147.561.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078754/10.

(130097110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 47.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078797/10.

(130096632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lutronic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013078748/12.

(130097205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lutronic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013078749/12.

(130097206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Rusal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 147.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078954/10.

(130096918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

S. Festjens & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 112.933.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078955/10.

(130096478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078960/10.

(130096910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Schlumberger Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Schlumberger Investment S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013078959/11.

(130096601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sunfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013079010/13.

(130097296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Schmitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.686.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013078979/11.

(130097516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.693.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 14 juin 2013.

Pour ordre

Référence de publication: 2013078991/11.

(130096784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Vintage Real Estate HoldCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 154.973.

Les comptes annuels au 15 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013079050/10.

(130097555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.146.

Les comptes annuels au 31/12/2012 de la société Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079049/10.

(130097389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Van-Kiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.796.

Cession parts entre les associés

L'assemblée générale de la société VAN-KIET S.a.r.l reconnaît que l'associé Mme EDITA ZECEVIC a donné les 500 parts sociales de la société indiqué ci-dessus à Mme SPOMENKA COSO, à ce moment, Mme SPOMENKA COSO détient 1000 parts sociales de la société à responsabilité limitée VAN-KIET S.A.R.L.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013079052/12.

(130097499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Trivisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 156.695.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trivisa S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013079037/13.

(130097013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.005.

Le Bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2013079066/11.

(130096461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Steinfort PropCo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 155.794.

Les comptes annuels au 15 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078974/10.

(130097556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Vandenberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 3, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 25.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079053/10.

(130096931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17.06.2013.

Référence de publication: 2013079046/10.

(130097131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Upckin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013079048/13.

(130097403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 74.886.

Le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VASCO S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013079054/13.

(130097012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

VEREF I Invest Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 155.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/06/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013079058/10.

(130097124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Weka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.475.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un acte signé en date du 6 juin 2013 que:

- Monsieur Wieslaw Jozef KAPRAL a transféré les 2.456 parts sociales qu'il détenait dans la société WEKA S.à r.l. en faveur de

* «KAPRAL INVESTMENT», Société civile, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro E 5098, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

En conséquence, les parts sociales sont détenues comme suit:

- «KAPRAL INVESTMENT», Société civile:	2.456 parts sociales
TOTAL	2.456 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013079070/18.

(130097159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Juin 2013.

XL (Specialty) S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager B

Référence de publication: 2013079076/14.

(130096802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

1-2-3 Lass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 50.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre SIMONIS

Gérant

Référence de publication: 2013079084/11.

(130096926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

UCB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.267.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2013

NOMINATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Frederic Roch Doliveux, né le 18 novembre 1956 à Thouars, France, domicile Avenue Brassine 72 à 1640 Rhode-St-Genese, Belgique, de Pierre Ahlborn, né le 6 juin 1962 à Luxembourg avec adresse professionnelle, 14 Boulevard Royal à 2449 Luxembourg et Fernand Reinert, né le 15 octobre 1963 à Clervaux, Luxembourg avec adresse professionnelle, 14 Boulevard Royal à 2449 Luxembourg, pour un terme de trois ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Gaetan Dumont / Pierre Ahlborn

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013079042/17.

(130096808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Zakka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 26, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.119.

Les statuts coordonnés au 07/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14/06/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013079080/12.

(130096897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

StarTeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 176.786.

Extrait de la décision de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société StarTeq SA qui s'est tenue à Luxembourg le 12 juin 2013.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de porter le nombre des administrateurs de trois à quatre, et en conséquence de nommer, en complément des administrateurs déjà en fonction Monsieur Adrien Breart de Boisanger, né à Paris, France, le 10 mai 1975 et résident 72 Kensington Court, Mansions, London W85DS.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Stanislas Poniatowski / Jean-Benoît Lachaise

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2013078973/19.

(130096672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Rotilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 64.261.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à la requête de Maître Anja REISDOERFER-HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée ROTILUX Sàrl, ayant eu son siège social à Esch-sur-Alzette, 20, rue de Neudorf, conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation, en audience publique du 16 mai 2013, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ROTILUX Sàrl, et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Anja REISDOERFER-HOLTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013078949/17.

(130096866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Coravit AG & Co. II KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.766.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 27. Mai 2013 von 10:30 bis 11:00 Uhr

Die Aktionäre fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

Zur Geschäftsführung sind bestellt:

Michele Belacchi, wohnhaft in 8041 Bertrange, 228 rue des Romains

Claude Branco, wohnhaft in 5290 Neuhäusgen, 54 rue Principale

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxemburg, 241 route d'Arlon

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxemburg, 30 rue Schrobilgen

Die Mandate der Geschäftsführung enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2013.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2013079266/18.

(130097604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

I.C. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4795 Linger, 6A, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 84.026.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2013

Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes confié à la société Intaris - Salaires et Gestion SARL, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société Accounting Partners S.à.r.l., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare pour le mandat de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2013 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2018.

Référence de publication: 2013078633/15.

(130096521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Holpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.866.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013078623/18.

(130097183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

OATechnologies S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 160.754.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66563 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078845/10.

(130096656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Palm Optics Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.361.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Palm Optics Enterprise S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078863/11.

(130097509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Guillaume S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.034.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour GUILLAUVE S.A.- SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013078598/21.

(130096507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 10 June 2013.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF7 Lux Investments IX S.a r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.a r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.

2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;

- Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and

- Mr Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF7 Lux Investments IX S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1300.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - Mr Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961 dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mr Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;et
 - Mr Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2013. LAC/2013/26801. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078743/371.

(130097390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.932.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 10 June 2013.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder (s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.a r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;
 - Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and
 - Mr Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de

propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemble des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq

pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1300.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - Mr Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961 dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mr Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et
 - Mr Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. LAC/2013/26803. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078746/370.

(130097395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg F 400.

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'association "Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale a.s.b.l.", ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 11, rue du Fort Bourbon, matricule n°1956 6100 013, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro F400, ci-après désignée «l'Association», constituée par acte sous seing privé en date du 8 mars 1956 suivant acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 mars 1956 sous le numéro 17, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale du 24 juillet 2006, publié au dit Mémorial C, Numéro 2235 du 29 novembre 2006. La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence du Docteur Patrick Gondoin, médecin, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, bld JF Kennedy,

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Sophie Quoirin, 7, rue Dr. Elvire Engel, L-8390 Nospelt.

Qui désigne comme scrutateur le Docteur Patrick Gondoin, médecin, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, bld JF Kennedy,

Le bureau, ainsi constitué, constate que soixante-trois membres de l'association sont présents ou représentés, ce qui résulte d'une liste de présence annexée à ce procès-verbal et signée ne varietur par les membres du bureau.

Le bureau constate que les associés ont été convoqués sur demande du conseil d'administration par une convocation écrite adressée au moins 15 jours francs avant la tenue de l'assemblée ainsi qu'il appert des pièces justificatives présentées au bureau de l'assemblée. Le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal.

Le bureau constate que partant la présente assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui est le suivant:

1. Absorption de l'association sans but lucratif «Cercle d'Entraide et de réadaptation pour Malades Mentaux» CERMM a.s.b.l.

Acceptation de l'apport de tous les actifs et passifs, y compris les contrats de travail du «Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux a.s.b.l., association sans but lucratif, ayant son siège social à Ettelbruck, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg N° F6673, matricule n°1979 6100 586.

Engagement d'acquitter tout passif même inconnu du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux a.s.b.l. à première demande de tout créancier de celle-ci.

Conservation des documents sociaux du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux a.s.b.l. pendant le délai de 5 ans au siège social de la Ligue luxembourgeoise d'Hygiène mentale a.s.b.l. Affiliation de plein droit des membres du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour malades mentaux a.s.b.l. à la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène mentale en tant que membre.

2. Divers

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts de l'association,
- 2) la feuille de présence.

Suite à un débat, l'assemblée générale a pris, par vote à l'unanimité des associés présents et représentés les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale accepte l'apport de tous les actifs et passifs, les contrats de travail du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux a.s.b.l. à la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène mentale.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale approuve l'engagement d'acquitter tout passif même non connu du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux a.s.b.l. à première demande de tout créancier de celles-ci.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conserver les documents sociaux du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux a.s.b.l pendant le délai de 5 ans au siège social de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, a.s.b.l..

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'affilier de plein droit les membres du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux en tant que membre.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: GONDOIN, QUOIRIN, ARRENSDORFF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le notaire soussigné certifie et atteste qu'il y a lieu d'ajouter la désignation des biens immobiliers appartenant à l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux, qui, suite à la présente absorption, deviennent la propriété de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale a.s.b.l.

Désignation des biens immobiliers:

1) Un immeuble de rapport sis à Luxembourg, 100, rue de Reckenthal, se composant de trois appartements séparés avec garages, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund.

- Numéro 317/3114, lieu-dit: "Reckenthal", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 5 ares 94 centiares.

2) Une maison d'habitation avec place, sise à Luxembourg, 38, rue de Reckenthal, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund.

- Numéro 311/3031, lieu-dit: "Reckenthal", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 2 ares 37 centiares.

3) Une maison d'habitation avec toutes ses places, appartenances et dépendances, sise à Luxembourg, 14, rue Paul Henkes, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section EB de Dommeldange.

- Numéro 270/2808, lieu-dit: "Rue Paul Henkes", place (occupée) bâtiment à habitation, d'une contenance de 2 ares 20 centiares.

Signé: ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22695.

Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078738/83.

(130096994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Celin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 68.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079293/10.

(130098480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

International Chemistry Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 28.839.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013, la démission de Monsieur Olivier LECLIPTEUR avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 et la démission de Monsieur Yves BIEWER avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur ont été acceptées. De ce fait, le nombre d'administrateurs a été réduit à un.

Luxembourg, le 17/06/2013.

Pour: INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013078658/16.

(130097223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

UID Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079931/9.

(130098366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Trius MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.892.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TENTH DAY OF THE MONTH OF JUNE,

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 acting as general partner for and on behalf of

1. CVC European Equity Partners V (A) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK22056,

2. CVC European Equity Partners V (B) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24527,

3. CVC European Equity Partners V (C) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24524,

4. CVC European Equity Partners V (D) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25044,

5. CVC European Equity Partners V (E) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK 25043,

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies established on 10th June 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Trius MEP S.a r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders.

The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th day of the month of June, at 3.45 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**11.1 - Fiscal Year**

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC European Equity Partners V (A) L.P., prenamed	390,402	3,904.02	31.23%
CVC European Equity Partners V (B) L.P., prenamed	388,820	3,888.20	31.10%
CVC European Equity Partners V (C) L.P., prenamed	409,268	4,092.68	32.74%
CVC European Equity Partners V (D) L.P., prenamed	29,075	290.75	2.33%
CVC European Equity Partners V (E) L.P., prenamed	32,435	324.35	2.60%
TOTAL	1,250,000	12,500.-	100.00%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - b. Mr. Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - c. Mr. Gregor Hilverkus, private employee, born on 12 January 1972 in Wermelskirchen (Germany), having his professional address at Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, Switzerland.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIXIEME JOUR DU MOIS DE JUIN.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CVC European Equity V Limited, une limited company ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de:

1. CVC European Equity Partners V (A) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-22056;
2. CVC European Equity Partners V (B) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24527;
3. CVC European Equity Partners V (C) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24524;
4. CVC European Equity Partners V (D) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25044; et

5. CVC European Equity Partners V (E) L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25043;

Ci - après représenté par Caroline Ronfort, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données le 10 juin 2013

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Trius MEP S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12,500 EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20^{ème} jour du mois de juin, à 15.45.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

14.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

14.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity Partners V (A) L.P., préqualifié	390.402	3.904,02	31,23%
CVC European Equity Partners V (B) L.P., préqualifié	388.820	3.888,20	31,10%
CVC European Equity Partners V (C) L.P., préqualifié	409.268	4.092,68	32,74%
CVC European Equity Partners V (D) L.P., préqualifié	29.075	290,75	2,33%
CVC European Equity Partners V (E) L.P., préqualifié,	32.435	324,35	2,60%
TOTAL	1.250.000	12.500	100,00 %

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.400,-.

Résolution des/de (l')Associé(s)

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

b. Mr Manuel Mouget, employé privé, née le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

c. Mr Gregor Hilverkus, employé privé, né le 12 janvier 1972 à Wermelskirchen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, Suisse,

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2013. Relation: RED/2013/935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013078124/490.

(130096192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

In the year two thousand and thirteen on the twenty first day of May,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Linamar Corporation, a public company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set 287 Speedvale Ave. W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, registered with the Ontario Canada Trade Register under number 175-8459 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated May 21, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Linamar Corporation is the sole shareholder of Linamar Financial Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.502, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2300 on October 27, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on November 29, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 780 on April 2, 2013 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 199,000.- (one hundred ninety nine thousand US Dollars) by the issue of 199,000 (one hundred ninety nine thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of an amount of USD 19,900.- (nineteen thousand nine hundred US Dollars) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all additional Ordinary Shares, with a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to USD 19,681,100.- (nineteen million six hundred eighty one thousand one hundred US Dollars) and allocation of the amount of USD 19,900.- (nineteen thousand nine hundred US Dollars) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company by the Sole Shareholder by a contribution in kind of claims;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

5. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 199,000.- (one hundred ninety nine thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 6,904,110.- (six million nine hundred four thousand one hundred ten US Dollars) to the amount of USD 7,103,110.- (seven million one hundred three thousand one hundred ten US Dollars).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 199,000 (one hundred ninety nine thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to USD 19,681,100.- (nineteen million six hundred eighty one thousand one hundred US Dollars) and the

allocation of an amount of USD 19,900.- (nineteen thousand nine hundred US Dollars) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on May 21, 2013 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 199,000 (one hundred ninety nine thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 199,000.- (one hundred ninety nine thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to USD 19,681,100.- (nineteen million six hundred eighty one thousand one hundred US Dollars);
- allocate to the Ordinary Shares legal reserve of the Company the amount of USD 19,900.- (nineteen thousand nine hundred US Dollars); by the contribution in kind of claims in an aggregate amount of USD 19,900,000.- (nineteen million nine hundred thousand US Dollars) (the "Claims").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claims excluding any real estate asset, these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 19,900,000.- (nineteen million nine hundred thousand US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is set at USD 7,103,110.- (seven million one hundred three thousand one hundred ten US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 2,111,000 (two million one hundred eleven thousand) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 4,992,110 (four million nine hundred ninety two thousand one hundred ten) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5.300.- (five thousand three hundred Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 19,900,000.- (nineteen million nine hundred thousand US Dollars) is valued at EUR 15,484,101.18 (fifteen million four hundred eighty-four thousand one hundred one euro eighteen cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un mai,

Par devant Maître Roger Arrensoff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Linamar Corporation, une société publique, constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 287 Speedvale avenue W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, inscrite au registre du commerce d'Ontario, Canada, sous le numéro 175-8459 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que Linamar Corporation est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Linamar Financial Sàrl, ayant son siège social à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.502, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2300 le 27 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg le 29 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 780 le 2 avril 2013 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 199.000,- (cent quatre vingt dix neuf mille dollars américains) par l'émission de 199.000 (cent quatre vingt dix neuf mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»);

2. Allocation d'un montant de USD 19.900,- (dix neuf mille neuf cents dollars américains) à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles Parts Ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de USD 19.681.100,- (dix neuf millions six cent quatre vingt un mille cent dollars américains) et allocation d'un montant de USD 19.900,- (dix neuf mille neuf cents dollars américains) à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 199.000,- (cent quatre vingt dix neuf mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 6.904.110,- (six millions neuf cent quatre mille cent dix dollars américains) à un montant de USD 7.103.110,- (sept millions cent trois mille cent dix dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 199.000 (cent quatre vingt dix neuf mille) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de USD 19.681.100,- (dix neuf millions six cent quatre vingt un mille cent dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 19.900,- (dix neuf mille neuf cents dollars américains) à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2013 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 199.000 (cent quatre vingt dix neuf mille) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 199.000,- (cent quatre vingt dix neuf mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de USD 19.681.100,- (dix neufs millions six cent quatre vingt un mille cent dollars américains);

- allouer à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société le montant de USD 19.900,- (dix neuf mille neuf cents dollars américains);

par l'apport en nature de droits à recevoir pour un montant total de USD 19.900.000,- (dix neuf millions neuf cents dollars américains) (les «Droits»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Droits excluant tout actif immobilier, ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 19.900.000,- (dix neuf millions neuf cents dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à USD 7.103.110,- (sept millions cent trois mille cent dix dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 2.111.000 (deux millions cent onze mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 4.992.110 (quatre millions neuf cent quatre vingt douze mille cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social s'élève à environ EUR 5.300,- (cinq mille trois cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 19.900.000,- (dix-neuf millions neuf cent mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 15.484.101,18 (quinze millions quatre cents quatre-vingt quatre mille cent un euros dix-huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 23557.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078718/192.

(130096993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Librairie Zimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.907.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Romaine LIEFGEN, assistante sociale, née à Ettelbruck le 13 janvier 1975 (matricule 1975 01 13 063), épouse de Monsieur Luc KEIPES, demeurant à L-9834 Holzthum, 13, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y

relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LIBRAIRIE ZIMMER S.à r.l.».

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une librairie-papeterie, l'achat et la vente tous articles pouvant y être rattachés et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières et immobilières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension et son développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par la comparante prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé, la société est à considérer comme société unipersonnelle;
- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9240 Diekirch, 30, Grand-Rue;
- Est nommé gérante pour une durée indéterminée, Madame Romaine LIEFGEN, prénommée,
- La société sera valablement engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Romaine LIEFGEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 7 juin 2013. Relation: DIE/2013/7372. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078736/100.

(130096516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fourth day of the month of May,
before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

EMD Millipore Corporation, a corporation incorporated under the law of the Commonwealth of Massachusetts United States of America ("USA"), having its registered office at, 290 Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA, registered with the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under file number 042170233,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 22 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Millipore International Holdings S.à r.l., with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

under the number B 148.420 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 October 2009, which deed has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2066, on 21 October 2009 (the "Company").

The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated 7 December 2012, which has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 222, on 30 January 2013.

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-six million one hundred sixty-three thousand seven hundred euro (EUR 126,163,700), represented by twelve million five hundred twelve thousand ninety-four (12,512,094) class A shares and one hundred four thousand two hundred seventy-six (104,276) class B shares having a par value of ten Euros (EUR 10) each.

III. The sole shareholder currently holds all the shares in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 1 January 2013, on 30 November 2013 instead of 31 December 2013.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the opening and the closing dates of the subsequent financial year of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on the 1st of December of each year and end on the 30th of November of the following year.

Third resolution

Further to the second resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 13 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

« **Art. 13.** The financial year begins on December 1st of each year and closes on November 30th of the following year. »

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter together with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai,

par devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

a comparu:

EMD Millipore Corporation, une corporation constituée sous les lois du «Commonwealth» du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique («USA»), ayant son siège social au 290, Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA et immatriculée auprès du «Commonwealth» du Massachusetts, Division Sociétés, sous le numéro 042170233,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. La partie comparante est l'associé unique de Millipore International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.420 et constituée par acte notarié en date

du 5 octobre 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2066 du 21 octobre 2009 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 30 janvier 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-six millions cent soixante-trois mille sept cent euros (EUR 126.163.700,-), représentée par douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze (12.512.094) parts sociales de catégorie A et par cent quatre mille deux cent soixante-seize (104.276) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

III. L'associé unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de clôturer exceptionnellement l'exercice social en cours de la Société et ayant commencé le 1^{er} janvier 2013, le 30 novembre 2013 au lieu du 31 décembre 2013.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier les dates de commencement et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent de la Société commencera donc le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Troisième résolution

Suite à la seconde résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'exercice social commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ, à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. REM/2013/869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078773/109.

(130096445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.612.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 13 juin 2013, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 de Monsieur Claude Noesen;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée, Monsieur Manuel Ribeiro, né le 30 décembre 1965 à Aguas Santas, Maia (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Mademoiselle Polyxeni Kotoula

* Monsieur Robert Gregory Archbold

* Monsieur Jorge Pérez Lozano

* Monsieur Manuel Ribeiro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2013078380/25.

(130096553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

L'Ecluse Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.639.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Lock One Investments International Ltd., a limited liability company incorporated and organized under the laws of Ohio, having its registered office at 40, South Washington Street, 45869 New Bremen, Ohio (U.S.A.) and registered with the Ohio Secretary of State Registry under number 1925589,

here duly represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in New Bremen, Ohio, USA on 4 June 2013.

Said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to and registered with the present deed.

The appearing party is the registered owner of one hundred (100) shares without nominal value, representing the entire share capital of the Company (as defined hereafter). The appearing party declares and requests the notary to state that:

- it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, L'Ecluse Investissements S.à r.l., having its registered office at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 166.639, incorporated by a deed of the undersigned notary on 16 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 760 on 22 March 2012 (the "Company");

- the share capital of the Company is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by one hundred (100) shares without nominal value, each fully paid-in;

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seventy five thousand euros (EUR 75,000.-) to bring it from its current amount of twenty five thousand euros (EUR 25,000.-) to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) without issuing new shares by increasing the accounting par value of each share.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred (100) shares without nominal value."

Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been amended by the appearing party, the appearing party holds and has fully paid up the shares:

Subscriber	Subscription (EUR)	Payment (EUR)
Lock One Investments International Ltd	75,000.-	75,000.-
Total:	75,000.-	75,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the share capital increase, have been estimated at about twelve hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. Upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Léonie GRETHEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Lock One Investments International Ltd., eine, nach Recht des amerikanischen Bundesstaats Ohio gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (limited liability company) und eingetragen im Secretary of State Registry unter der Nummer 1925589,

hier vertreten durch Herrn Jean-Paul Schmit, Angestellter, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht in New Bremen, Ohio, USA, am 4. Juni 2013 ausgestellten Vollmacht.

Die Vollmacht, ordnungsgemäß durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleibt dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die eingetragene Eigentümerin von einhundert (100) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft auf sich vereinen. Die Erschienene hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

- sie ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) L'Ecluse Investissements S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, und eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 166.639, gegründet gemäß einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 16. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 760 vom 22. März 2012 (die „Gesellschaft“);

- das Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000.-), aufgeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Geschäftsanteile ohne Nennwert.

Die Alleinige Gesellschafterin, wie oben beschrieben vertreten, hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000.-) zu erhöhen um das aktuelle Stammkapital von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000.-) auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-) zu bringen ohne neue Anteile auszuteilen, durch Werterhöhung des rechnerischen Werts jedes Anteils.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **5.1.** Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile ohne Nennwert.“

Zeichnung und Einzahlung

Die Satzung der Gesellschaft ist somit von der erschienenen Partei geändert worden, und die erschienene Partei hat die Geschäftsanteile gezeichnet und vollständig eingezahlt:

Zeichner	Zeichnung (EUR)	Einzahlung (EUR)
Lock One Investments International Ltd	75,000.-	75,000.-
Total:	75,000.-	75,000.-

Der unterzeichnende Notar hat den Nachweis der Zahlung des gesamten Zeichnungspreises erhalten.

Ausgaben, Wertfeststellung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Belastungen jeglicher Art, die infolge dieser Erhöhung des Stammkapitals von der Gesellschaft zu übernehmen sind, werden auf ca. zwölf hundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, das die vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorgenannten erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Fassung, erstellt worden ist. Auf Wunsch derselben erschienenen Person soll im Falle von Unvereinbarkeiten bzw. Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg am eingangs genannten Tag erstellt.

Dieses Dokument wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen vorgelesen, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen, und von ihm zusammen mit dem Notar unterschrieben. Gezeichnet: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26066. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 14 Juni 2013.

Référence de publication: 2013078708/111.

(130096894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.739.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue de manière extraordinaire le 6 juin 2013

Résolution unique

L'Actionnaire unique accepte la démission avec effet immédiat de l'administrateur Madame Nadine VINCENT et désigne à partir de ce jour Monsieur Christophe BERNE, employé privé, né à Paris (France) le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR

Société Anonyme

Référence de publication: 2013078966/16.

(130096798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 6 juin 2013, que:

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2013.

- Les mandats de Monsieur Liu Liange, président du conseil de surveillance et de Monsieur Yu Zhidong ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2013.

- Monsieur Marco Caneva a été remplacé par Monsieur Paolo Cantarella, né le 4.12.1944 à Varallo Sesia, Italie, adresse professionnelle via Casteggio 6, 10131 Turin, Italie comme membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2013.

Luxemburg, le 14 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013078766/21.

(130096998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Miriflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juin 2013 que:
Monsieur Judicaël MOUGUENGUY, employé privé, né à Lambaréné (Gabon) le 24 mai 1982, avec adresse professionnelle au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement Monsieur Roberto DE LUCA démissionnaire.

Monsieur Judicaël MOUGUENGUY reprend le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078805/15.

(130096716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Dato Investment Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.053.

—
Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte d'un acte signé sous seing privé en date du 12 juin 2013 que:

- Monsieur Krzysztof WACHOWSKI a transféré les 3 parts sociales qu'il détenait dans la société DATO INVESTMENT HOLDING Sàrl SPF

- Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI a transféré les 73 parts sociales qu'il détenait dans la société DATO INVESTMENT HOLDING Sàrl SPF

- Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA a transféré les 73 parts sociales qu'elle détenait dans la société DATO INVESTMENT HOLDING Sàrl SPF

Respectivement en faveur de

- «TARCZYNSKI INVESTMENT», Société civile, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro E 5099, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

En conséquence, les parts sociales sont détenues comme suit:

- «TARCZYNSKI INVESTMENT», Société civile:	149 parts sociales
TOTAL	149 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013078434/24.

(130097158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Peaksid Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.630.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juin 2013.

Peaksid Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078865/13.

(130097597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.
